

## **Conditions de reprise des expérimentations sur la plateforme CCU**

**Mise à jour** - Ce document remplace le précédent document daté du 01/07/2020

Date d'effet du présent document : 31/08/2020

Date de fin : jusqu'à nouvel ordre

1. L'accueil des participants doit respecter le protocole sanitaire en vigueur à l'UT2J (<https://www.univ-tlse2.fr/>).
2. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces de CCU et pendant toute la durée de l'expérimentation. Le.la participant.e pourra retirer le masque lors de la collecte des données si il.elle est seul.le dans la pièce à ce moment.
3. Pour les participant.e.s extérieur.e.s à l'UT2J, le protocole de l'expérimentation doit être envoyé au Fonctionnaire sécurité défense (FSD, [fsd-ut2j@univ-tlse2.fr](mailto:fsd-ut2j@univ-tlse2.fr)) et au médecin du travail ([sst@univ-tlse2.fr](mailto:sst@univ-tlse2.fr)) pour validation avant sa mise en place. Un consentement spécifique (page 2 de ce document) doit également être signé par le.la participant.e et envoyé au FSD.
4. Les expérimentations avec des participant.e.s présentant certaines fragilités (page 3 de ce document) ne sont pas autorisées. Cette condition doit être vérifiée lors du recrutement des participant.e.s.
5. Tout le matériel expérimental avec lequel le ou la participant.e a été en contact devra être nettoyé après chaque passage.

**Julien Tardieu**

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)

Responsable de la plateforme CCU

[julien.tardieu@univ-tlse2.fr](mailto:julien.tardieu@univ-tlse2.fr)

Je soussigné – e

NOM :

PRENOM :

- Déclare sur l'honneur ne pas être une personne à risques telle que la définit le Haut Conseil à la santé publique dans le contexte de l'épidémie de la COVID 19 ou présentant une affection chronique reconnue au titre des affections longue durée pour une pathologie entraînant un sur-risque de développer une forme grave de COVID 19 (listes pages 3 et 4 de ce document).
- Reconnais avoir pris connaissance du protocole de sécurité lié à ce contexte, l'estime suffisamment protecteur et m'engage à le respecter scrupuleusement.
- Accepte dans ces conditions de participer à l'expérimentation, qui a eu lieu au plus tôt 48h00 après la signature de cette déclaration, de façon à ce que je puisse faire le point avec mon médecin traitant en cas de doute.

Fait à Toulouse, le

Signature

**Personnes à risque selon le [décret du 29 août 2020](#) :**

Sont regardés comme vulnérables au sens du [I de l'article 20 de la loi du 25 avril 2020 susvisée](#) les patients répondant à l'un des critères suivants et pour lesquels un médecin estime qu'ils présentent un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 les plaçant dans l'impossibilité de continuer à travailler :

1° Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;

2° Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :

- médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
- infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;
- consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;

3° Être âgé de 65 ans ou plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;

4° Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.